

Conseils jardins

Les jardiniers de Pessac vous proposent au fil des saisons des fiches pratiques « Les conseils du jardinier ».

FICHES « LES CONSEILS DU JARDINIER »

Téléchargez les fiches de conseils de jardinage, laissez-vous guider dans l'entretien de vos espaces verts, en fonction de la saison. Et devenez ainsi un pro du jardinage !

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Un arrêté préfectoral du 22/04/2016 précise que les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, à l'aide d'appareils bruyants, sont à réaliser uniquement :

- › les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- › le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- › les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'arrêté complet est consultable en mairie à la Police municipale.

☰ CONTACT

Accueil Espaces publics

Place de la Ve République 33600
Pessac

☎ 05 57 93 65 85


@ [Courriel](#)

VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS